

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1187

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE 7

A la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« métiers »,

insérer les mots :

« et de l'artisanat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.